



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alsace Lorraine

Question écrite n° 14248

Texte de la question

M Andre Berthol demande a M le ministre de l'interieur de bien vouloir lui indiquer si les dispositions du decret ministeriel du 17 juillet 1911 precisant l'autorite (commune ou conseil de fabrique) habiltee a diriger les travaux sur les edifices d'Alsace-Moselle sont toujours en vigueur.

Texte de la réponse

Reponse. - Les directives concernant l'autorite (commune ou conseil de fabrique) habiltee a diriger les travaux sur les edifices cultuels dans les departements concordataires ont ete determinees par l'instruction ministerielle du 16 decembre 1911, toujours en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14248

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2636